

L'EDUCATION A LA CITOYENNETE PAR L'ANALYSE DE LA PRESSE QUOTIDIENNE



Préface Michel Boumal	2
Notice Explicative	3-4
Fiche I: ELECTIONS COMMUNALES 2006: LES NOUVEAUTÉS 2006 Jean François Dumont	5-6
Fiche II: OUVRIR L'ŒIL SUR LE PIRE, LES YEUX SUR LE POSSIBLE AU QUOTIDIEN Philippe Coulé	7-8
Fiche III: ON A RAISON D'ÊTRE EN COLÈRE. ON AURAIT TORT DE NE RIEN EN FAIRE. Roland D'Hoop	9-10
Fiche IV: QUAND LES POLITIQUES PARLENT AUX CITOYENS... Gabriel Thoveron	11-12
Fiche V: EXERCER SA CITOYENNETÉ COMMUNALE Michel Boumal	13-14
Fiche VI: LA COMMUNE, C'EST QUOI ? Céline Teret	15-16
Fiche VII: INTÉGRATION OU COMMUNAUTARISME ? Mitra Motlagh	17-18
Fiche VIII: ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE Alain Huber	19
Fiche IX:I LA BANDE DESSINÉE COMME OUTIL DE CITOYENNETÉ Thierry Tinlot	20
Archives 2005:	21-24

Pas d'éducation à la citoyenneté sans éducation aux médias.

L'espace citoyen, son fonctionnement institutionnel, ses enjeux, ses débats, ses conflits, qu'est-ce que j'en connaîtrais sans les médias ? Même ce dont je suis le témoin direct n'a pas toujours beaucoup de sens sans explication médiatique. Qui sont ces gens qui manifestent ? Pourquoi se mobilisent-ils ? Quelles sont les raisons de ces grands travaux dans mon quartier ? Pourquoi ma facture de mazout de chauffage s'alourdit-elle sans cesse ? Etc.



Mais les médias ne sont pas des fenêtres ouvertes sur le monde qui nous donneraient une connaissance directe de la réalité. Ils sont le produit de gens, des journalistes en l'occurrence, qui trient les événements, les hiérarchisent, les interprètent, les présentent, et de sociétés qui nous les vendent, au point qu'on peut dire que les journaux même les plus honnêtes nous proposent toujours une mise en scène de la réalité.

Bref, quand j'ouvre mon journal, je ne découvre pas le monde tel qu'il est, mais tel que ce journal a choisi de me le représenter. Dans ces conditions, lire le journal de manière citoyenne c'est poser de manière permanente un regard averti sur la mise en scène journalistique de l'espace public.

Le citoyen responsable et bien informé est un lecteur critique des médias d'information.

Dès lors, quel que soit l'itinéraire qu'on suivra dans le cadre des pistes pédagogiques proposées, même si l'on accorde la priorité à l'examen des problèmes politiques, sociaux, sociétaux rencontrés, il est indispensable de prendre le temps de faire comprendre aux élèves comment et en fonction de quels enjeux la presse d'information interprète la "réalité" autant qu'elle la révèle.

Selon les opportunités, on pourra, par exemple et sans être exhaustif, attirer leur attention sur des thèmes aussi divers que :

- la nature et le rôle de l'illustration dans la presse quotidienne et de la légende qui la commente (s'interroger sur l'intérêt, la raison d'être de chaque image) ;
- le rôle de la "une" (comparer les "unes" de journaux différents) ;
- le rôle des titres, de la mise en page ;
- les sources de l'information (De quelle nature sont-elles ? Sont-elles citées ? Sont-elles différentes d'un journal à l'autre ?) ;
- les relations entre l'information donnée par la presse écrite et celle diffusée par la radio, la télévision, l'internet, le journal gratuit "Metro" ;
- les multiples indices qui trahissent les enjeux commerciaux propres au journal ;
- les représentations des différentes catégories sociales et professionnelles (selon les divers journaux, selon les différentes rubriques du journal, quelle image nous est donnée des ouvriers, des médecins, des gardiens de prison, des jeunes, des femmes, des immigrés,...et comment cette image nous est-elle donnée ?) ;
- les représentations des personnes dont on parle (Comment et avec quelles intentions possibles nous sont présentées les personnalités ? Y a-t-il une place pour le citoyen ordinaire ? Où dans le journal ? Comment ? Avec quel effet possible sur le lecteur ?) ;
- les espaces de parole citoyenne que les journaux offrent à leurs lecteurs (cartes blanches, courrier, forum, droit de réponse) et leurs rapports avec l'information ;
- la part de l'information, celle de l'argumentation (opinion) et celle de l'émotion (et une réflexion sur les diverses motivations possibles de ceux qui suivent régulièrement cette grande série qu'on appelle l'actualité)
- ...

Axes de travail

Dans cette approche de l'éducation à la citoyenneté basée sur l'analyse critique de faits d'actualité, l'éducation aux médias reste omniprésente. Comme pour le Dossier Pédagogique destiné aux professeurs et qui complète le Journal de Bord, une approche pratique et une approche théorique sont retenues.

AXE PRATIQUE :

En termes d'éducation à la citoyenneté.

Travailler le sens de l'implication personnelle et la propension à l'empathie comme forme de prévention à l'indifférence ou au désabusement, en gardant à l'esprit la promotion de la civilité.

- En quoi cela peut-il ou pourrait-il me concerner et à quel titre ?
- Si je voulais réagir, ou même agir face à l'événement relaté, comment pourrais-je le faire :
 - a. directement ?
 - b. indirectement ?
 - c. à court terme ?
 - d. à moyen terme ?
 - e. à long terme ?

En termes d'éducation aux médias.

Travailler sur la représentation de l'événement ainsi que sur les sources de cette représentation. Autre axe de travail : l'origine des émotions ou des opinions suscitées chez les élèves par le fait d'actualité tel qu'il est rapporté.

Approfondir la réflexion sur le rôle général des médias devant le type d'événement considéré, en termes d'effets recherchés sur le public.

Plusieurs moyens existent d'initiation aux usages citoyens des médias : réaction par carte blanche, par pétition sur internet,...

AXE THÉORIQUE :

En termes d'éducation à la citoyenneté.

Faire comprendre les structures institutionnelles régulatrices de l'espace public. Veiller à la prévention du poujadisme et à la promotion de la démocratie. Assurer la promotion du civisme.

1. Qu'est-ce qu'un ministre, un parlement ? Ma commune, qu'est-ce que c'est par rapport à ma région ? A quoi sert un groupe de pression ? Etc.
2. Qu'est-ce que la séparation des pouvoirs ? Qu'est-ce qu'une négociation intersectorielle ? Etc.
3. Qu'est-ce que l'ONU, la Commission européenne ? Etc.

En termes d'éducation aux médias.

Travailler sur la représentation médiatique des institutions politiques et sociales. Comment les médias représentent-ils les acteurs de ces institutions (mandataires politiques, représentants de groupes de pression,...)

Phase d'initiation à l'usage actif des médias en recherchant des informations complémentaires sur les institutions.

Définition de la citoyenneté et composition des fiches de travail

Définition du citoyen.

"Celui qui appartient à une cité, en reconnaît la juridiction, est habilité à jouir, sur son territoire, du droit de cité et est astreint aux devoirs correspondants." (Le Petit Robert).



La citoyenneté peut donc se décliner autour de différents thèmes :

- l'appartenance,
- les droits et devoirs,
- la responsabilité,
- ...

L'exercice d'une citoyenneté responsable suppose de comprendre et de connaître son environnement afin d'avoir les moyens d'interagir sur celui-ci. S'informer est donc une nécessité de même que développer son esprit critique et apprendre le respect des autres.

Fiches de travail.

Ce document contient neuf fiches d'actualité /d'éducation à la citoyenneté établies en parallèle avec la structure d'un journal. La Quinzaine de la Presse 2006 axe ces fiches sur deux thèmes:

- les élections communales d'octobre 2006
- et l'intégration.

D'autres fiches présenteront des thèmes plus intemporels comme l'environnement, le développement durable,... Chaque année, le matériel s'enrichit de plusieurs nouvelles fiches selon de nouveaux thèmes.

Comme chaque année, l'ensemble du matériel fera l'objet d'une évaluation auprès des professeurs participants. En fonction des résultats et des moyens qui seront disponibles pour la prochaine année scolaire, ce matériel sera enrichi et amélioré.

Il est proposé pour chaque fiche une approche en trois temps :

1. Des exemples de faits d'actualité et de questions qui peuvent susciter le débat au sein de la classe. Ce premier débat doit permettre de tester la perception de la thématique par les élèves, leur niveau d'implication et l'état de leurs connaissances.
2. Ensuite, le travail en classe sur la contextualisation historique, géographique, politique, économique, socioculturelle de ces faits d'actualité.
3. Enfin, un second débat qui permettra d'analyser l'évolution de la perception des élèves et de leur sensibilisation à la problématique.

Bienvenue aux non-Européens

AXE PRATIQUE :

Quel est notre sentiment d'appartenance? (Belge, européen, wallon, francophone, ...)

AXE THÉORIQUE:

Contextualisation de la Belgique et de ses institutions.

THÈMES D'ACTUALITÉ:

Election directe des bourgmestres.

Les problèmes communautaires. La situation de Bruxelles-Hal-Vilvorde et la protection des minorités

(Fourons,...).

Le VB et la montée des partis d'extrême droite. Le futur de la sécurité sociale.

Le rôle de Bruxelles (Capitale de l'Europe, de la Belgique, de la Flandre, de la Communauté française), ...

DÉBATS :

Droit de vote obligatoire, sens du vote (droit et devoir), sentiment

d'appartenance à un parti politique.

Survie de la Belgique.

EXERCICES:

Positionner les partis politiques francophones (néerlandophones) sur une ligne (de droite à gauche).

Politique-fiction : imaginer que la Belgique éclate demain.

GARDE-FOUS :

Attention à bien restituer le contexte géographique (ex. la frontière linguistique), historique, politique,

Pourvu qu'il fasse beau sur la Belgique ce dimanche-là. Car quelque 7 millions de personnes devront mettre le nez dehors, le 8 octobre prochain. Comme tous les six ans, elles éliront leurs représentants - les "conseillers" - dans leur commune et dans leur province. Avec 10 provinces et 589 communes pour le pays, cela fait du monde!

Une fois installés, ce qui peut prendre parfois plusieurs semaines, les nouveaux conseils communaux éliront les échevins parmi leurs membres. Ils formeront avec le bourgmestre le "collège communal", qui est le gouvernement de la commune.

Election directe et parité

Tout cela ressemble à une routine aussi vieille que le pays. Et pourtant, les prochaines élections communales connaîtront d'importantes nouveautés. Pour la première fois, les Régions wallonne, bruxelloise et flamande organiseront ce scrutin comme elles le veulent, avec leurs propres règles. Ainsi, la Wallonie - et elle seule - a déjà décidé que le bourgmestre ne sera plus désigné, comme auparavant, par les échevins. Il sera désormais choisi directement par les électeurs. Dans les 262 communes wallonnes, ce sera donc le candidat qui a obtenu le plus de voix qui deviendra bourgmestre, à condition qu'il fasse partie de la liste principale de la nouvelle majorité. Autre nouveauté réjouissante, cette fois également dans les communes bruxelloises : les listes des candidats aux élections devront présenter autant de femmes que d'hommes et il faut en tout cas un homme et une femme aux deux premières places. Cela devrait, en principe, rééquilibrer un peu la mixité parmi les élus. A ce propos, la situation s'est progressivement améliorée au fil des élections précédentes, mais on est encore loin de l'idéal. Alors que les femmes sont majoritaires parmi les électeurs, elles ne représentent actuellement que 26,1 % des élus communaux du pays et rares sont celles qui portent l'écharpe (noir, jaune, rouge) mayorale : 16 % en Région bruxelloise, 8 % en Wallonie.

Vote des étrangers

Un autre changement, plus spectaculaire encore, concerne l'ensemble de la Belgique. Pour la première fois, le 8 octobre 2006, les étrangers non-Européens pourront voter dans leur commune (mais pas pour la province). C'était déjà le cas, lors des précédentes élections, pour les étrangers originaires d'un des états membres de l'Union européenne. Le gouvernement fédéral de l'époque avait décidé d'étendre ce droit aux non-Européens, ce qui fut finalement voté au Parlement. Mais avant d'en arriver à cette loi du 19 mars 2004, que de bagarres politiques ! Que de débats dans les médias !

Voilà plus de vingt ans que la question était sur le tapis. Mais certains partis (comme le VLD, libéral flamand) y étaient franchement opposés, d'autres exprimaient des réserves (comme le MR, libéral francophone) tandis que d'autres y étaient favorables (socialistes, sociaux-chrétiens et écologistes). Inquiets ou méfiants à l'égard de personnes d'une autre culture, d'une autre religion ou d'une autre mentalité, les opposants estimaient préférable que ces personnes obtiennent d'abord la nationalité belge pour pouvoir voter. Et sans doute y a-t-il eu



socioculturel et économique (les conséquences en cas de scission de la Belgique).

Eviter le "tous pourris".

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

Les cahiers du petit Ligeur, **Comprendre la Belgique fédérale**, *Ligue des Familles et De Boeck*, Bruxelles, 1997

Alain Gerlache, Johan Vande Lanotte, Marc Uyttendaele, Siegfried Bracke, Geert

Goedertier, La Belgique pour débutants. Le labyrinthe belge : guide pratique, la charte, Bruxelles, 2004

Marc Verdussen (sous la direction de), La Constitution belge, **Lignes et entrelignes**, Le Cri, Bruxelles, 2004

LIENS UTILES :

<http://www.belgium.be>
(portail des autorités fédérales. Très complet, clair et

actualisé)

<http://www.ulb.ac.be/soco/cevipol> (site du Centre d'études de la vie politique de l'ULB)

<http://www.crisp.be/wallonie> (site mis en ligne par le CRISP et la Région wallonne qui comprend des explications sur le cadre institutionnel, les pouvoirs, les compétences des entités,...)

<http://www.cfwb.be> (Site de la Communauté française)

<http://www.wallonie.be>
(Site de la Région Wallonne)

aussi pas mal de calculs politiques là derrière : les étrangers ne risquent-ils pas de voter surtout pour des partis de gauche ? Et leur éventuelle participation aux élections ne va-t-elle pas conforter le racisme de certains Belges et les pousser vers l'extrême droite ? Autre motif souvent entendu contre ce droit de vote : dans bien des pays étrangers, les Belges qui y sont établis ne peuvent pas participer aux scrutins locaux. Pourquoi, alors, donner ici à des étrangers ce qu'ils nous refusent chez eux ?

Heureusement pour le progrès de la démocratie, des arguments plus profonds l'ont emporté. Ainsi, on fait une différence entre la nationalité de quelqu'un, qui lui vient de ses origines familiales ou territoriales, et sa citoyenneté, qui lui est reconnue là où il vit, où il paye ses impôts, où il participe à la vie sociale. Adamo a longtemps gardé sa nationalité italienne, en hommage, disait-il, à son père. Il n'en était pas moins pleinement citoyen de sa Belgique adoptive où il n'a pu voter pendant longtemps. Pourquoi devrait-on obliger un Marocain à gommer officiellement ses racines alors qu'il est intégré dans sa commune belge depuis longtemps ? Plus il y a d'électeurs concernés dans un scrutin, plus la démocratie représentative se renforce.

Et la non-réciprocité pour les Belges à l'étranger ? C'est vrai, les choses ne vont pas nécessairement dans les deux sens. Mais c'est sans doute l'honneur d'un pays d'être plus avancé que d'autres sur le chemin démocratique et de ne pas niveler ses règles par le bas...

Conditions préalables

Comme pour les étrangers européens, les non-Européens qui voudraient voter devront demander à leur commune, via un formulaire, d'être inscrits sur les registres électoraux. Mais la loi a prévu pour eux des conditions auxquelles les Européens ne sont pas soumis. Ainsi, les non-Européens doivent résider depuis 5 ans en Belgique, de manière légale et ininterrompue. Ils doivent aussi s'engager, dans ce formulaire, à "respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales". Cette obligation a été beaucoup critiquée par ceux qui l'estiment humiliante et culpabilisante, comme si le non-Européen était suspect, a priori, de ne pas vouloir respecter nos lois. Réclamée par certains partis, elle figure dans la loi parce que la politique est presque toujours le résultat d'un compromis.

Si sa demande est acceptée, l'étranger (européen ou non) sera obligé d'aller voter, comme n'importe quel Belge. Notre pays est, en effet, l'un des rares à maintenir l'obligation de vote, ce qui suscite à chaque élection la grogne de ceux qui se sentent brimés dans leur liberté. Ceux-là devraient se rappeler que bien des gens, dans le monde, meurent encore pour obtenir ce droit ; que le système permet d'avoir des résultats électoraux vraiment représentatifs et qu'il incite chacun à s'intéresser concrètement à la gestion publique. Et puis, chacun est encore libre de voter blanc, c'est à dire pour personne, ou de voter nul en barbouillant son bulletin dans l'isoloir. On peut parier que les 100.000 non-Européens potentiellement concernés en Belgique ne feront ni l'un ni l'autre.

Jean-François Dumont



Ouvrir grands les yeux sur le quotidien, garder l'œil sur le pire

AXE PRATIQUE :

Vandalisme, violence dans les écoles, respect, droit des minorités, respect du droit d'auteur (problématique du téléchargement de fichiers)...

AXE THÉORIQUE:

Fonctionnement de la police et de la justice dans la Belgique fédérale.

Mise en relation avec les faits d'actualité (faits divers) et le contexte historique, géographique, poli-

tique, économique et socioculturel.

THÈMES D'ACTUALITÉ:

Le port du voile, la violence dans les écoles, la question du droit à la diversité.

DÉBATS :

Les questions du respect de la loi et des institutions. Les lois sont-elles justes et équitables et quid de leur application?

A-t-on le droit de s'insurger contre une loi?

Jury d'assises ou juges professionnels?

EXERCICES:

Comparer le traitement d'un même fait dans les différents journaux.

Quelle palce est accordée aux faits divers dans les journaux ? Chaque titre accorde-t-il la même place ?

Nouvelles inculpations dans le dossier des matches de foot truqués : des arbitres également soupçonnés. Rapport accablant sur les marchands de sommeil en Belgique. Des handicapés utilisés pour passer de la cocaïne. Berlusconi allié à la petite fille de Mussolini, celle-là même qui ne mâche guère ses mots à l'égard de tout ce qui n'est pas à sa botte. 35 bouteilles d'alcool jetées sur une voiture depuis son balcon par Maxime, jeune liégeois de 24 ans. 38 femmes agressées en deux mois par Rudy (29 ans), la terreur des Bruxelloises, aujourd'hui jugé pour meurtre. La Maison de la caricature de l'Iran offre 12.000 dollars à la meilleure caricature sur l'holocauste des juifs. Un mollah Taliban offre 5kgs d'or à qui tuera un Danois, 100 kgs s'il est caricaturiste.... Qui dit mieux ?



Décidément, ce matin comme les autres, la lecture de la presse et des faits de société qui y font quotidiennement les gros titres a de quoi écoeurer. Et dégoûter définitivement de la lecture du journal celles et ceux qui devraient être ses lecteurs demain. Si encore on m'expliquait le pourquoi des choses, le comment ça n'arrivera plus. Mais la plupart du temps, quand j'essaie de comprendre ces faits qui m'entourent, je me sens démuné. Autruche ou pas, grippe aviaire ou pas, le réflexe le plus naturel est de refermer le couvercle, rester sous la couette, brancher la musique à fond. Le cafard me monte dans les tripes. De quoi être frustré et ne plus sortir de son cocon, un oreiller sur la tête, sans plus se lever pour aller voter, sans même oser partir à la rencontre de l'autre dans son pays, ici ou là-bas, de peur d'y être pris pour cible rien que pour la couleur de sa peau, la longueur de sa barbe. Même sur mon ordi, ces faits de société à vomir débordent, comme la grippe aviaire. Préfère ne plus rien savoir de rien...

Caricature grossière, ces titres juste pêchés sur deux pages un jour anodin de février, cette humeur même pas forcée ? Faites le "test qui tue" : ouvrez vous-même les journaux aux pages "Faits divers" ou "Société". Voyez ce qui attire votre regard, ce qui vous reste à l'esprit. Lancez une banale recherche avec eDonkey et eMule, ces logiciels d'échange de contenus les plus répandus au monde. Si Google permet aujourd'hui de voir la terre de haut, les contenus volent parfois très bas, au ras des caniveaux.

Good night and good luck

Pourtant, si on cherche bien, si on sait trier, éviter les chausse-trappes, les pièges faciles, les attrape-mouches, on trouve, comme en TV, des nouvelles qui rapprochent, rassurent, remontent le moral. Mais il faut vraiment s'accrocher, sonder, souvent, du côté des titres moins gras. Et en passer du temps à décrypter avec de bons outils, cadrer, nuancer, dépasser. Sans tomber dans les "Tous pourris !", les "Faudrait quelqu'un qui resserre les boulons très vite avant que ça pète" ou les "Tout ça, c'est la faute à...".

Depuis des années déjà, des agences ou revues de presse tiennent la gageure de ne diffuser que des bonnes nouvelles. " Le Yemen accorde le droit de vote aux

GARDE-FOUS :

Attention aux dérives sécuritaires, aux problèmes générationnels, le "tous pourris", les théories du grand complot.

Les faits divers montés en épingle et transformés en faits de société.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

Elisabeth Combres, Florence Thinard, **Les 1000 mots de l'info - Pour mieux comprendre et décrypter**

l'actualité, Gallimard Jeunesse, 2003

LIENS UTILES :

www.bonnes-nouvelles.org

www.canal-positif.com/html/news.html

<http://bnblog.canalblog.com>

Philippe Coulée est journaliste. Il coordonne l'opération "Journalistes en Classe" de l'Association des Journalistes Professionnels (AJP).

Avant de travailler pour la presse quotidienne et la presse périodique, Philippe Coulée était professeur dans l'enseignement secondaire supérieur. Une profession qui l'a amené à enseigner plusieurs années au Maroc.

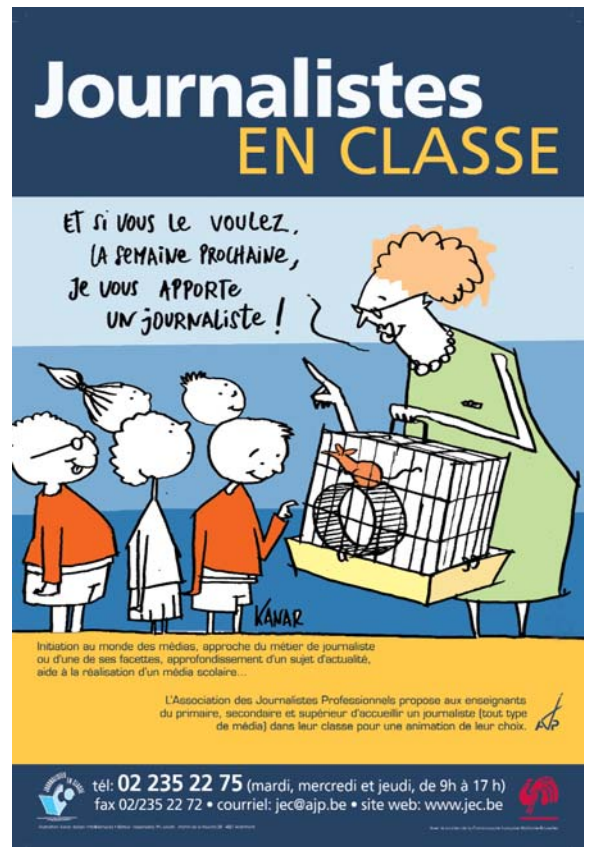
femmes " : certains ne savent plus quoi en faire quand d'autres vont enfin pouvoir dire qu'elles existent. " Douzième anniversaire de la fin de l'Apartheid " : seulement douze ans que la ségrégation raciale n'est plus établie dans un pays dit développé... " 70.000 passionnés ont fait le plein de bouquins et de rêves à la 36e Foire du Livre " : reste à y faire l'apprentissage de la réalité en y insérant une salle des périodiques et des quotidiens expliqués aux futurs lecteurs.

Car bien cadrée, lue activement, la presse écrite informe vraiment. Pas toute la presse écrite, et pas toujours la même, d'ailleurs. Cerner ce que l'on cherche et apprendre à trouver est déjà un parcours du combattant. Du plan de lutte contre la grippe aviaire au dialogue avec les enfants hospitalisés par le biais de Radio Bobo (www.radiobobo.org), de la critique de film à la discrimination raciale ou sexuelle au travail, du don d'organes au combat interminable de la fille d'Ingrid Betancourt rejointe par Renaud, il y a à boire et à manger "sain" dans la presse quotidienne, si on sait par où la prendre. Dans le cinéma également, quand il parle intelligemment des médias et des choix de vie qu'ils véhiculent. A cet effet, il est de salubrité publique que les élèves obligent leurs enseignants à aller voir sans délai deux films récemment sortis sur les grands écrans : Good Night and Good Luck, de George Clooney, devant et derrière la caméra, et Viva Zapatero, de la journaliste italienne Sabina Guzzanti, censurée par Berlusconi. Deux leçons de vie et de journalisme, parfois lourdes ou dures, mais toujours édifiantes.

Lui rester fidèle jusqu'au bout

Et pas seulement une quinzaine de jours. Toute la vie jusqu'à s'en user les yeux, apprendre à dépasser les apparences, à comprendre comment agir pour changer le quotidien. Pour que, demain, les sports les plus populaires et les plus naturels ne soient plus balisés par les seringues et l'argent sale ; pour que les jeunes sportifs ne soient plus obligés de se dégoûter ou de se détruire pour faire ce qu'ils aiment. Pour que le Web ne soit plus un piège à rendre fou et dépendant, mais permette de communiquer vraiment, de 7 à 77 ans. Pour que ces médias qui osent couvrir les changements positifs, qui expliquent aux jeunes le monde complexe qui les entoure, trouvent un public croissant et forcent les autres à mettre en Une le meilleur à côté du pire. A la place du pire, un jour peut-être. Good Night and good luck...

Philippe Coulée



On a raison d'être en colère. On aurait tort de ne rien en faire.¹

AXE PRATIQUE :

Violence contre les femmes.

Violence à l'école.

AXE THÉORIQUE:

L'importance d'être bien informé pour se forger une opinion et exercer sa citoyenneté.

L'intérêt et l'import-

tance des actions collectives par rapport à l'action individuelle.

Importance d'une liberté par rapport à une autre: liberté d'expression, liberté de culte, liberté individuelle,...

THÈMES D'ACTUALITÉ:

Les quatre années de

séquestration d'Ingrid Betancourt.

DÉBATS :

Que pensez-vous de la désobéissance civile?

EXERCICES:

Rédiger une lettre pour la libération d'Ingrid Betancourt

Identifier les causes pour lesquelles vous

Nous ressentons tous une certaine forme d'impuissance devant le flot de mauvaises nouvelles qui nous arrivent du monde. Des chiffres effrayants, des images choquantes glissent le plus souvent dans la corbeille à papier de notre mémoire interne... Comment ne pas tomber dans la déprime face aux guerres qui ravagent l'Afrique, aux prévisions catastrophiques sur la santé de la planète, aux maladies qui tuent, aux horreurs quotidiennes de nos sociétés où les valeurs humanistes sont souvent remplacées par celles du profit et du repli sur soi ? Certaines personnes préfèrent même ne plus regarder le JT ou ne plus lire le journal, pour se protéger de ce qu'ils ressentent comme une agression.



A l'inverse, Amnesty International est née d'une saine réaction d'indignation, du refus d'accepter l'injustice comme une évidence inéluctable, et de la conviction qu'on peut tous, à un moment, réagir pour améliorer le monde qui nous entoure : au début des années 1960, Peter Benenson, un avocat anglais, apprend en lisant son journal que deux étudiants ont été arrêtés au Portugal pour avoir levé un toast à la liberté. Le pays est alors en pleine dictature sous le joug de Salazar, qui y a installé un régime ultra-conservateur et policier.

Indigné, Peter Benenson décide de lancer un appel à l'opinion publique, demandant à chacun d'écrire une lettre pour protester contre l'arrestation injuste d'une dizaine de prisonniers d'opinion à travers le monde. C'est le succès de cet appel, répercuté dans différents pays et amplifié par les médias, qui a permis de libérer les prisonniers oubliés et qui a ensuite donné naissance à Amnesty International. Près de 45 ans plus tard, Amnesty est aujourd'hui la plus importante organisation de défense des droits humains et compte près de deux millions de membres à travers le monde. N'oublions jamais que ce mouvement est né grâce à l'indignation d'une personne qui aurait très bien pu décider de continuer la lecture de son journal et de tourner la page.

Cette idée d'individus se souciant du sort injuste réservé à d'autres individus, nous pouvons l'adapter à tous les domaines, bien au-delà de la solidarité internationale avec les victimes des dictatures : soutenir des sans-papiers, acheter des produits dans le réseau du commerce équitable, aider des pays en voie de développement, préserver l'environnement ou lutter pour les droits des femmes, ... tous ces gestes sont de petites victoires contre l'indifférence et la fatalité.

A chacun d'entre nous de retrouver la force de l'indignation. Mais se plaindre ne suffit pas. La citoyenneté, c'est d'abord cesser d'attendre que le changement vienne d'ailleurs et ensuite agir, seul ou en groupe, pour apporter sa contribution à un monde plus beau et plus juste.

1. Slogan de la campagne d'Amnesty International.

pourriez agir vis-à-vis de la commune. (Ecrire au bourgmestre,...)

GARDE-FOUS :

Expressions des opinions dans la limite des règles imparties par la démocratie, la non-violence et le respect de l'autre.

LIENS UTILES :

www.amnesty.be
www.madeindignity.be
www.greenpeace.be
www.agenda-respect.be
www.quinoa.be
www.scibelgium.be
www.compagnonsbattisseurs.be
www.asmae.org

POUR ALLER PLUS LOIN

La citoyenneté, c'est beaucoup plus que les droits et les devoirs aux yeux de la loi du pays dans lequel on vit. Il y a au moins 1000 moyens de s'impliquer dans la société et de lui donner une couleur qui nous ressemble : multicolore! Ca se joue dans le quartier, sur ton ordi, à l'école ou carrément à l'autre bout du monde !



DANS LA VIE DE TOUS LES JOURS : consommer moins d'énergie, prendre plus souvent les transports en commun ou le vélo, manger des produits frais, trier ses déchets... il y a plein de petits gestes à faire pour respecter l'environnement.

DANS TON ECOLE : créer un groupe JM Oxfam ou Amnesty, rejoindre un comité des élèves, proposer des projets de "voyages intelligents", participer à un concours d'expression, créer un journal...

DANS TA COMMUNE : conseil communal des jeunes, maisons de quartier, mouvements de jeunesse, braderie, organisation d'expos ou de concerts, club de sport..., autant d'occasions de s'impliquer dans la vie de ta commune et de la rendre plus conviviale !

DANS TON PAYS : voter, t'intéresser à l'actualité politique, économique, sociale, culturelle,... Participer comme bénévole à une association,...

DEVANT TON ORDI : Il y a plein de sites avec des actions de solidarité en ligne :
www.amnesty.be
www.madeindignity.be
www.greenpeace.be
Tu peux trouver beaucoup d'adresses d'autres associations sur le site:
www.agenda-respect.be

CITOYEN DU MONDE : Plusieurs associations proposent aux jeunes des chantiers à l'étranger, avec un projet humanitaire :
www.quinoa.be
www.scibelgium.be
www.compagnonsbattisseurs.be
www.asmae.org

Vous pouvez aussi participer à un jumelage avec une autre école en Europe, grâce au projet e-twinning.
Plus d'infos sur www.enseignement.be/etwinning/

Enfin, des associations comme AFS ou le service volontaire européen (SVE) vous proposent des projets sympas et utiles à l'étranger : www.afsbelgique.be



Roland d'Hoop

Quand les politiques parlent aux citoyens...

AXE PRATIQUE :

Quels partis, quels candidats font le plus de propagande ? et donc font le plus d'efforts, dépensent les plus d'argent ?

Quels sont les thèmes politiques mis en avant par les différents partis ?

A quelles catégories d'électeurs s'adressent-ils le plus fréquemment ?

AXE THÉORIQUE:

L'entrée dans le monde de la communication.

THÈMES D'ACTUALITÉ:

Les élections communales 2006 et la campagne de communication de chaque parti.

DÉBATS :

Légitimité des dépenses électorales.

La forme des campagnes n'a-t-elle pas ten-

dance à éclipser le fond des débats ?

EXERCICES:

Analyser des slogans, le fond, la forme, l'originalité, la crédibilité,...

Les élections communales approchent, les messages de propagande commencent à envahir nos boîtes aux lettres !

Ils nous sont adressés par des partis, mais aussi par des candidats, car la politique a de plus en plus tendance à se personnaliser. On ne nous demande plus seulement de voter pour une liste, mais aussi de marquer notre préférence pour un ou des noms figurant sur cette liste. Si les campagnes sont de moins en moins idéologiques et de plus en plus personnelles, c'est aussi que celui qui a peu de connaissances politiques ou hésite à adopter des idées nouvelles sera plus facilement séduit par la personnalité d'un candidat. C'est particulièrement vrai au niveau communal, où la politique s'inscrit dans un environnement très proche du citoyen.



Plan de campagne

Chaque parti a élaboré son plan de campagne. Une sorte de calendrier où, à chaque moment, correspondront des **arguments**, et des **moyens** pour s'adresser à un public. Un public fait tantôt de l'ensemble des électeurs et tantôt de certaines catégories particulières : il faut trouver un langage adapté à chaque groupe, on ne parle pas de la même façon aux jeunes et aux vieux, aux employés et aux indépendants. Tous n'ont pas les mêmes problèmes, centres d'intérêt ou revendications.

Ceux auxquels on s'adresse ont souvent des idées préconçues. Il y a des électeurs qui sont et resteront toujours **hostiles** à tel parti, et d'autres qui sont déjà convertis, **convaincus**, mais qu'il ne faut pas négliger pour autant : il est bon de leur fournir des arguments pour qu'ils puissent influencer leur entourage. Il y en a surtout qui sont **hésitants**, un "électorat flottant" qu'il faut absolument séduire, auquel il convient de consacrer les principaux efforts : ce sont eux qui souvent vont donner la victoire à l'un ou l'autre camp : un faible déplacement de voix peut faire basculer une majorité.

La bonne image

Partis et candidats veulent se donner une bonne image. L'image c'est la représentation globale que nous pouvons nous faire de quelqu'un ou de quelque chose, une synthèse plus ou moins cohérente de tout ce que nous pouvons en savoir (vrai ou faux) grâce aux médias par ouï-dire ou par expérience personnelle. Ce n'est pas un portrait détaillé, mais plutôt un contour, quelques traits marquants qui suffisent pour que l'on s'en fasse une idée. Quelques qualificatifs qui viennent d'emblée à l'esprit quand on en parle, et qui permettent de le positionner : tel candidat est-il honnête ou manipulateur, à notre écoute ou bien enfermé dans des certitudes, audacieux ou prudent... ?

PISTES PÉDAGOGIQUES :

On peut adapter à la communication politique les propositions faites pour la publicité dans le Journal de bord; en effet les partis font aussi de la publicité dans les journaux. On peut facilement les adapter aux affiches, aux dépliants électoraux, etc. Comparer des publicités électorales à des publicités commerciales (à propos de dépliants, d'affiches...)

LIENS UTILES:

www.ps.be
www.lecdh.be
www.ecolo.be
www.mr.be

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

Gabriel Thoveron, *La Communication politique aujourd'hui*, De Boeck Univ 1990.

Gabriel Thoveron, *La marchandisation de la politique*, Bruxelles, Labor, 2003

Xavier & autres, *Un Siècle d'affiches politiques en Belgique*, Liège, CEFAL, 2003.

L'homme politique s'attache, par ses actes et ses propos, à faire que son image soit positive, et à la corriger si elle n'est pas très bonne.

Une image peut être complexe. Le candidat doit être suffisamment proche de nous : il faut qu'il se montre à même de comprendre et peut-être aussi de partager nos problèmes. Mais il doit en même temps être un peu plus que cela, se montrer capable de nous proposer, de nous apporter des solutions.

Le candidat cherche à nous contacter directement, à nous rencontrer sur les marchés ou même à faire du porte à porte, mais il ne pourra évidemment pas toucher tous ses électeurs. Il faut qu'il trouve des intermédiaires. L'internet commence à jouer un rôle dans les campagnes électorales, mais celles-ci sont surtout un gouffre en papier. On distribue des tracts, des petits journaux de propagande, on écrit des lettres, et le traitement pas ordinateur permet de personnaliser les envois : la missive pourra commencer par un "Cher Monsieur Truc..." et on enverra des lettres différentes selon que le destinataire sera épicier ou médecin, pêcheur à la ligne ou ancien élève de l'Athénée Machin.

Slogan

L'**affiche** donnera des couleurs à la campagne. Elle s'impose à nous dans la rue, envahit l'espace, revient, toujours la même, sait qu'il faut qu'elle se répète car nous n'accordons qu'un clin d'œil à chacune de ses apparitions, on n'a qu'une, deux, trois secondes pour en saisir l'illustration (une photo, un logo...) et le texte, forcément court, se réduit généralement à un slogan.

Le slogan (le mot vient de sluagh-ghaien, c'est le cri de guerre d'un clan écossais) ce sont quelques mots simples qui doivent dire l'essentiel. Dans la forme, il doit être **court** et cependant **complet** (il doit comporter le nom du produit, donc du parti ou du candidat), **sonore** (rythmé, il doit résonner dans nos têtes et il n'aura pas peur des jeux de mots ou des allitérations), **original** (il faut sortir de l'ordinaire). Dans le fond, il faut qu'il soit **crédible** : il doit correspondre à l'image que l'on se fait du candidat ou du parti, et à leur capacité à tenir les promesses qu'ils nous font. On va nous faire bien des promesses parfois contradictoires, la pêche aux voix semble tout justifier. Mais les promesses, on l'a beaucoup dit, n'engagent que ceux à qui on les adresse.

La propagande électorale, comme la publicité, veut séduire, elle embellit les choses et ne montre que leurs meilleurs côtés. Elle doit être regardée d'un œil critique, il faut éplucher les messages, les décortiquer, voir ce qu'ils nous cachent. Et interpellé les candidats, leur poser des questions, les obliger à nous montrer le dessous des cartes.



Gabriel Thoveron

Exercer sa citoyenneté communale

AXE PRATIQUE :

Les véhicules de l'information dans la commune: journal communal, autres publications, affiches,...

AXE THÉORIQUE:

Analyser la phrase de Sir Winston Churchill: "La démocratie est le pire des régimes politiques... si on fait abstraction de tous les autres."

THÈMES D'ACTUALITÉ:

En quoi l'école est-elle

concernée par les élections communales: infrastructure, sécurité routière aux abords de l'école,...

Election "directe" du bourgmestre.

Vote des étrangers "non-européens".

DÉBATS :

Le pour et le contre du referendum.

EXERCICES:

Rechercher comment sont constitués les listes des candidats.

Créer un "gouvernement" au sein de la classe et négocier sur un sujet donné.

LIENS UTILES :

Sites des différentes communes.

VOIR AUSSI LES DIFFÉRENTS AXES, PISTES ET RÉFÉRENCES DE LA FICHE VI.

Le premier devoir du citoyen dans sa commune, c'est de participer à l'élection du Conseil communal. La majorité qui s'y dessinera déterminera la composition de son organe exécutif, le Collège communal.

C'est la logique de la démocratie représentative, qui donne à chaque citoyen un droit égal à exprimer ses choix et des chances égales de voir ceux-ci relayés par les autorités politiques. Il vote pour des gens susceptibles de représenter ses intérêts. Et s'il milite au sein de la section locale d'un parti, il a encore un mot à dire sur les personnes que la section mettra sur ses listes de candidats et sur le programme qu'elles devront défendre.

Chaque élu au Conseil est donc mandaté pour y défendre les orientations de son parti, auquel il doit rendre des comptes. Le bourgmestre et les échevins sont en outre mandatés par le Conseil communal qui les a désignés et qui exerce un contrôle sur leur action.

Limite du mandat

Pratiquement, l'action de ces mandataires politiques est souvent limitée parce qu'ils exercent leurs mandats au sein de coalitions qui les contraignent au compromis, parce que les communes sont soumises à des lois régionales, communautaires ou fédérales à l'encontre desquelles elles ne peuvent pas agir, et parce que les sections politiques locales mises en minorité n'en perdent pas pour autant toute influence.

Ces limites sont tout bénéfique pour la démocratie : elles contraignent les élus à des concessions qui permettent aux partis sortis moins forts des élections de défendre néanmoins les intérêts des gens qui ont voté pour eux. Mais tous les électeurs ne sont pas des démocrates avertis et informés. A tort ou à raison, beaucoup ont le sentiment de ne plus être réellement représentés à cause de ces marchandages politiques.

Voilà qui n'est évidemment pas de nature à motiver leur intérêt pour la vie politique de leur commune, dont les institutions leur paraissent définitivement lointaines et dont l'action ne leur est pas facilement perceptible ni même compréhensible.

Pourtant, ce système représentatif constitue la voie la moins imparfaite pour désigner les responsables politiques et pour réguler leur pouvoir. Il est donc incontournable.

Démocratie de proximité ?

Cependant, si l'autorité communale est lointaine, les matières locales qu'elle gère concernent forcément de très près la vie de la population, qui entend dès lors être informée et même consultée sur ce qu'on décide pour elle. Cette attente rejoint d'ailleurs souvent l'intérêt des majorités en place : bien des projets ne peuvent être développés efficace-

ment sans concertation avec les habitants, sans leur collaboration, ou même leur mobilisation. Cette volonté de rapprochement a bien entendu aussi une motivation électoraliste : qui voterait pour un parti qui ne se montre pas à l'écoute des gens ?

Ainsi, dans les années 90, la loi communale a-t-elle intégré toute une série de dispositions contraignant les communes à offrir à leurs habitants une information systématique, permanente et transparente sur le fonctionnement de leurs institutions et sur les actions menées par celles-ci.

D'autres dispositions sont venues encourager les villes et les communes à favoriser l'implication de la population dans la gestion des affaires publiques et à pratiquer une démocratie participative qui ne remet pas en cause l'autorité que les représentants élus tirent de leurs mandats, mais les invite à exercer ceux-ci en phase avec les attentes réelles de leurs électeurs.

Cette démocratie participative, encouragée même au niveau européen, joue aujourd'hui un rôle important dans la vie communale : instauration de conseils consultatifs, pratique des enquêtes publiques, droit d'interpellation du Conseil communal par la population, ... Est même apparue la possibilité de recourir au referendum, ce qui constitue un début de démocratie directe.

Citoyen informé

Qu'il s'agisse de prendre ses responsabilités d'électeur ou d'user des droits que lui donne la participation, l'habitant de la commune doit d'abord et avant tout être bien informé. Or la masse d'informations dont il dispose nécessite un sérieux tri critique, qui lui permette de distinguer clairement les nouvelles communales officielles, la propagande politique, les communications de l'un ou l'autre groupe de pression local, l'information d'actualité neutre, celle qui est engagée, celle qui est contrôlée.

Pas facile quand triomphe la confusion des genres, souvent entretenue par les acteurs de la vie politique locale, majorité et opposition confondues : en politique, la communication est plus que jamais un enjeu stratégique. Et plus que jamais, le citoyen responsable et autonome est un citoyen qui s'informe, pas qui se laisse informer.

Michel Boumal



La commune, c'est quoi ?

AXE PRATIQUE :

Quels sont les services de la commune:
- que vous utilisez ?
- que vous voudriez voir développer?

AXE THÉORIQUE:

Quels sont les pouvoirs du bourgmestre et des autres mandataires politiques de la commune ?

THÈMES D'ACTUALITÉ:

Pourquoi a-t-on intégré

le vote des étrangers "non-européens" au niveau communal et pas aux autres niveaux de pouvoirs?

DÉBATS :

Pour ou contre l'élection directe du bourgmestre.

LIENS UTILES:

Espace Citoyen- Dossier " Belgique - Elections " :

www.espace-citoyen.net

Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP) : www.crisp.be

Portail démocratie : www.portaildemocratie.be

Portail Wallonie.be - Les élections communales et provinciales 2006 : <http://elections2006.wallonie.be>

VOIR AUSSI LES DIFFÉRENTS AXES, PISTES ET RÉFÉRENCES DE LA FICHE V.

Imaginez, l'espace d'un instant, nos rues sans ramassage des poubelles et sans réparation des trottoirs usés par le temps. Imaginez notre quotidien dépourvu de carte d'identité et d'aide sociale aux personnes en difficulté. Imaginez aussi

nos quartiers sans écoles et bibliothèques, sans maisons de jeunes et centres sportifs, sans corps de police. Imaginez nos parcs et plaines de jeux laissés à l'abandon, sans entretien. Imaginez... Parce que la commune, même si elle n'agit pas seule, c'est un peu tout ça. Ce sont ces petites choses tellement ancrées dans notre quotidien qu'on en oublie parfois leur importance.

Elles sont 589 à s'occuper au jour le jour du bien être de leurs habitants. "Elles", ce sont les communes belges. A sa naissance, la Belgique comptait plus de 2 400 communes, nombre qui avec le temps n'a cessé de varier. A partir des années 60, les communes ont commencé à se regrouper, par souci de facilité. Aujourd'hui, Bruxelles abrite 19 communes, la Wallonie 262 et la Flandre 308.

En tant que "plus petite subdivision administrative" du territoire belge, la commune occupe aussi le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen. Ses missions doivent être assurées dans l'intérêt général de tous ses habitants. Ceci dit, la commune ne dispose pas des pleins pouvoirs. Elle est soumise à la tutelle des autorités supérieures : la Région dans laquelle elle se situe, surtout, mais aussi sa Province, sa Communauté et l'Etat fédéral, quand il s'agit de domaines relevant de leurs compétences. Pas question d'agir seule : ce qui est décidé par la commune peut être contrôlé et parfois même modifié ou annulé en cas de non respect des lois et de l'intérêt de tous. Prenons l'exemple de l'aménagement d'une rue située dans une des 19 communes bruxelloises : cette initiative est surveillée par la Région de Bruxelles-Capitale. De même, l'enseignement étant l'une des compétences propres aux Communautés, une école communale située en Wallonie doit donc être organisée sous le contrôle de la Communauté française.

Si la commune doit appliquer les décisions provenant "d'en haut", il va de soi qu'elle dispose d'une certaine autonomie. Les élus communaux agissent donc librement dans le cadre de leurs compétences. Petit tour du côté des organes politiques... Le Collège communal et le Conseil Communal occupent la tête de la commune. Le premier assure la fonction exécutive et remplit en quelque sorte le rôle de "gouvernement". Le second, en tant que pouvoir législatif, agit comme le "Parlement" de la commune. Le Conseil communal vote des règlements communaux, le Collège les applique. Si le règlement communal a une force juridique, il a cependant moins de poids qu'une loi fédérale.

Concrètement, quelles sont les tâches exercées par la commune ? La rédaction des actes de l'état civil et la tenue des registres de population occupent une grosse partie du boulot administratif. La commune est entièrement responsable pour ces deux matières, gérées depuis la maison communale. Les déclarations



de naissance, d'adoption, de mariage, de divorce, de décès,... tout ça passe par le service d'état civil. Quant aux cartes d'identité, pour les Belges comme pour les étrangers, les passeports, les changements d'adresse, les permis de conduire,... ainsi que la constitution des listes électorales, c'est le service de la population qui s'en charge.

Qui dit compétences communales, dit aussi maintien de l'ordre public. Les services de police et les pompiers, chargés de la protection des habitants et de leur patrimoine, occupent le pôle " sécurité " de la commune. Quoi d'autre ? L'éclairage public et la signalisation tout comme l'entretien, l'aménagement et la réparation des égouts, des trottoirs et des rues, tout ça, c'est aussi du ressort des communes. Quant à la distribution du gaz, de l'eau et de l'électricité, elle passe par les " intercommunales ", des associations de deux ou plusieurs communes exerçant une mission de service public.

Assurer à chacun le droit à l'aide sociale est l'une des missions que la commune doit obligatoirement remplir. Elle le fait via son Centre Public d'Aide Sociale, mieux connu sous les initiales de " CPAS ", qui a pour but de venir en aide aux personnes en difficulté, entre autres grâce au revenu d'intégration sociale. Autre mission communale obligatoire : la création d'au moins une école primaire sur le territoire de la commune.

La commune peut encore intervenir dans bien des domaines. En mettant sur pied, par exemple, une maison de jeunes. En finançant une partie de la construction d'un club de sport. En apportant une aide à un musée ou à une bibliothèque. En participant à la gestion de logements sociaux. Tant d'initiatives que la commune peut développer, tant de secteurs dans lesquels elle peut interagir.

Les décisions et initiatives prises par la commune concernent chacun de ses habitants. Il appartient donc à chaque citoyen d'y participer au travers d'un vote réfléchi et d'actions démocratiques invitant chacun à s'exprimer, à agir au quotidien sur la vie de sa commune.



Céline Teret



FICHE VII

INTÉGRATION OU COMMUNAUTARISME ?

AXE PRATIQUE :

Les signes d'appartenance religieuse ou ethnique. A quoi est-on fidèle ?

Religion, nationalité, langue, culture, pays, région?

AXE THÉORIQUE:

La séparation de l'Etat et de l'Eglise, le rôle des institutions religieuses.

Contextualisation historique, géographique, politique, économique et socioculturelle des flux migratoires.

THÈMES D'ACTUALITÉ:

Caricatures du prophète Mahomet, les négociations

de paix au Moyen-Orient,...

DÉBATS :

Problèmes du Moyen-Orient : pourquoi s'exportent-ils dans nos régions ?

Question sur l'intégration et ses limites : est-il normal d'apprendre la langue du pays, de la région dans laquelle on vit ?

Le devoir de mémoire?

GARDE-FOUS :

Nécessité de démonter les

discours de l'extrême-droite, du négationnisme, du racisme, de la xénophobie,...

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

Rusen ERGEC, Introduction au droit public, Tome II (Les droits et libertés), Story Scientia (1995).

Port du voile :

Mina BOUSELMATI, Le voile contre l'intégrisme, Labor et Couleur livres (2002).

Dounia BOUZAR, Saïda KADA, L'une voilée, l'autre pas, Albin Michel (2003).

Juliette MINCES, La

Aujourd'hui, vivre dans une société transculturelle ne surprend plus. Cependant, bien que la diversité soit considérée comme une richesse, l'actualité nous montre qu'il est encore difficile pour certains d'accepter de partager son pays, sa ville, son école avec quelqu'un de différent par son origine, sa langue, sa religion ou sa couleur de peau. En Europe, la question des flux migratoires est étroitement liée au processus d'élargissement de l'Union, comme le montrent par exemple les discussions quant aux répercussions de l'adhésion de la Turquie. Les questions d'intégration ont dépassé la simple notion de respect, et la crainte que l'idée d'Etat-nation (où les frontières politiques correspondent aux frontières culturelles) soit modifiée donne de l'eau au moulin des partis d'extrême droite.



Des règles adoptées sur le plan international, mais aussi européen et belge tentent d'établir des garde-fous et nous rappellent que l'intégration implique aussi le respect de certains droits, afin que le communautarisme, ou la juxtaposition de communautés qui s'excluent, devienne l'exception. Au lendemain de la 2ème guerre mondiale, la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme prévoyaient que des relations amicales entre Etats pouvaient être assurées par le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Au niveau européen, la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales est allée plus loin en stipulant que les Etats membres devaient prévoir des recours effectifs pour sanctionner toute violation de ces droits. En Belgique, bien que le titre II de notre Constitution soit libellé "des Belges et de leurs droits", les articles 11 et 191 stipulent que tout étranger sur le territoire belge jouit sans discrimination de la protection (droits et libertés) accordée aux personnes. Il est vrai que les textes internationaux se caractérisent par une absence de véritables sanctions. Toutefois, il existe un sentiment d'obligation de respect de ces règles, et leur méconnaissance ne reste pas sans conséquence. La réprobation par l'opinion publique reste, à ce titre, une sanction efficace comme le montre, par exemple, le refus d'adhésion à l'Union des Etats ne respectant pas les droits de l'Homme. De plus, une protection excessive à l'égard d'un droit pourrait également en limiter un autre.

Un exemple qui nous touche au quotidien est la liberté de culte. Garantie par tous les textes fondamentaux, elle est la source de nombreux conflits notamment sur le plan international tels que le conflit israëlo-palestinien, l'opposition entre les chiites et les sunnites en Irak, les troubles dans le Cachemire, les tensions entre le Dalaï Lama et le gouvernement chinois, et les conflits entre les musulmans de Bosnie et les chrétiens Serbo-Croates. Des tensions similaires se retrouvent sur la scène européenne et belge. Ainsi, la question du port du voile à l'école reste d'actualité et va au-delà d'une simple transposition d'un conflit international. Le débat qui a fait fureur en France et en Allemagne a traversé nos frontières. Le voile est-il la représentation d'une croyance ou un objet de pression ; l'expression de la liberté de culte ou une atteinte au principe d'égalité et de neutralité de l'Etat ? Le port du voile est-il équivalent au port d'un médaillon, d'une étoile ou d'une croix autour du cou ? L'interdiction du port du voile à l'école est-

FICHE VII

INTÉGRATION OU COMMUNAUTARISME ?

femme voilée. L'islam au féminin, Calmann-Lévy (1994).

LIENS UTILES:

Textes fondamentaux

Déclaration universelle des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales:
<http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm>

Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales:
<http://www.echr.coe.int/Convention/webConvenFRE.pdf>

Institutions et organisations internationales:

Site officiel de la Cour européenne des droits de l'Homme :
<http://www.echr.coe.int>

Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme :
<http://www.ohchr.org/french/index.htm>

Organisations belges:

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme :
<http://www.antiracisme.be/>

Mouvement contre le

racisme, l'antisémitisme et la xénophobie :
<http://www.mrax.be>

Forum van Etnisch-culturele minderheden:
<http://www.minderhedenforum.be/>

Question du port du voile :

Proposition de résolution interdisant le port de signes ostensibles d'appartenance religieuse :
<http://www.mrax.be/mraxinfo/Dossiers/dossier%20fo ulards/destexthelizin.htm>

A comparer avec :

Site d'une association visant à protéger le droit de porter le Hijab :
<http://www.prohijab.net/french/french-site.htm>

il une atteinte au droit à l'éducation ou au contraire une de ses formes d'expression (en assurant, par exemple, la participation aux cours d'éducation physique ou le respect de mesures de sécurité aux cours scientifiques)? Peut-on considérer que le port du voile est un manque d'intégration de la part d'immigrés de la 2ème ou 3ème génération ? Il est évident qu'il est très difficile de trancher et que les réponses à toutes ces questions ne sont ni blanches, ni noires.

L'intégration est avant tout une question d'ouverture d'esprit et de respect, tant de la part de la personne qui souhaite s'intégrer que des personnes qui accueillent. Il appartient aux deux parties d'apprendre de la différence de l'autre, parfois dans un esprit de compromis. Il ne s'agit pas de faire du monde un ensemble d'Etats vides de différences à divers points de vue (religieux, culturel, politique même...), mais un ensemble de communautés, avec leurs caractéristiques propres, vivant en harmonie. L'acceptation des différences de l'autre ne pousse en aucun cas à les adopter mais juste à ne pas les craindre. C'est en effet cette crainte grandissante qui est à l'origine de conflits dévastateurs.

Mitra Motlagh est née en Iran, elle est musulmane (sans être pratiquante). Elle a également fait toutes ses études primaires et secondaires dans une école catholique (Collège Saint Pierre), suivies de licences dans une université libre (ULB) et enfin d'un DES dans une université jésuite (Georgetown) et l'homme qui partage sa vie est juif. En nous remettant son texte, elle l'a accompagné de ce commentaire: "Cela peut sembler un peu trop poétique mais c'est une réflexion qui m'est venue à l'esprit en écrivant ma fiche. A aucun moment je n'ai eu le sentiment de ne pas être à ma place."



AXE PRATIQUE :

Le prix de l'essence, du diesel, du mazout. Les inondations et les changements climatiques.

Les OGM.

AXE THÉORIQUE:

.Société de consommation.

Contextualisation historique, géographique, politique, économique et socioculturelle.

THÈMES D'ACTUALITÉ:

Grippe aviaire

Disparition de la faune et de la flore.

DÉBATS :

Responsabilités vis-à-vis des générations futures ?

Sensibilisation au tri sélectif des déchets.

EXERCICES:

Trouver 5 gestes simples à poser à l'école, à la maison pour tenir compte de l'environnement dans la vie de

tous les jours.

GARDE-FOUS :

Le phénomène NIMBY, "Not in my backyard", et ses contradictions avec la citoyenneté active. (Rejet de tout inconfort dès lors qu'il ne me concerne pas directement alors que l'on trouve a priori l'idée bonne ou utile. Ex.: aéroport, ligne de chemin de fer, parc à conteneurs,...)

LIEN UTILE :

Site de la Fondation Polaire Internationale: <http://www.polarfoundation.org/>

Mes nombreuses expéditions polaires, plus encore que les hautes montagnes, m'ont poussé à mieux comprendre les forces qui nous entourent et les enjeux qu'elles posent pour le futur. Tout comme les océans et les déserts chauds, les régions polaires sont des endroits où l'homme ne peut survivre sans comprendre les mécanismes d'équilibre de la nature. C'est là-bas que j'ai le mieux pris conscience de nos limites par rapport à la toute puissance de notre milieu et en même temps réalisé quelle était notre force. Nous sommes en effet la seule espèce sur cette Terre à être capable de prendre quelque distance au regard d'une situation et de modifier rapidement notre comportement.



La Terre est ronde, nous le savons tous. Mais réalisons-nous que cela veut forcément dire que sa surface est limitée, qu'elle est notre Maison ? L'accroissement de la population couplé à la révolution industrielle pèse lourd sur les écosystèmes et le climat. Le dernier rapport sur l'évaluation des écosystèmes mondiaux commandité par l'ONU et réalisé par 1.360 experts nous le rappelle sous forme de constat alarmant. 60 % des "services vitaux" qui sont fournis aux hommes par les écosystèmes sont déjà dégradés ou surexploités. D'ici trente à quarante ans, si rien n'est entrepris, notre bien-être sera menacé. En ce qui concerne l'évolution du climat, la conférence "Eviter les changements climatiques dangereux" tenue à Exeter (GB) au mois de février 2005 s'est également conclue sur une note pessimiste. D'ici dix ans, la mécanique climatique pourrait s'emballer et passer un point de non-retour.

Il nous faudra d'urgence apprendre à modifier nos comportements pour rendre le développement de nos sociétés plurielles soutenable. Il nous faut engager la planète dans la voie d'une nouvelle révolution globale, s'appuyant sur de nouveaux concepts technologiques propres comme l'écologie industrielle ou les énergies renouvelables. Promouvoir l'efficacité énergétique et les comportements respectueux de la nature est également indispensable sous peine de ne plus pouvoir éviter la sortie de route.

Le 1er mars 2005, l'Unesco a lancé la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable (EDD). Dix ans pour inciter les gouvernements des Etats membres à intégrer le concept de développement durable dans leurs politiques éducatives et dans tous les aspects de l'apprentissage. Dix ans pour qu'au bout du compte, les changements de comportements de milliards de citoyens permettent de créer une société plus viable et plus juste, qui respecte la valeur et les richesses provenant du passé, tout en les préservant pour le futur, qui apprécie les merveilles de la Terre et de tous les peuples.

La question du choix de société dans laquelle nous voulons vivre et voir vivre nos descendants se pose aujourd'hui. Les enjeux sont clairs. Il nous faut choisir notre camp, nous remettre en question et agir là où nous sommes. Nous nous devons d'être des citoyens concernés et responsables, exerçant nos droits et responsabilités à tous les niveaux : local, national et global. Nous ne sommes chacun qu'une goutte d'eau dans une marée humaine, mais c'est bien de milliards de gouttes d'eau que sont faits les océans.

Alain Hubert

Alain Hubert est explorateur, écrivain et ingénieur civil.



La bande dessinée comme outil de citoyenneté

Réalisateurs du projet:

Soignants du service pédiatrie CHU Saint-Pierre:
Jack Levy, Claire Bachelier, Brigitte Vanthournout, Sabine Wibaut

Equipe du journal Spirou:
Thierry Tinlot, André Geerts, Mauricet et Sergio Salma

AXE PRATIQUE :

La vie des jeunes atteints du SIDA.

AXE THÉORIQUE:

Historique de l'apparition de la maladie.

Contexte géographique des pays les plus touchés par le SIDA.

THÈMES D'ACTUALITÉ:

Banalisation de la maladie ?

DÉBATS :

Comment réagir si un ami vous annonce qu'il est atteint.?

Utilisation du préservatif.

EXERCICES:

Rédiger une page de BD sur un thème qui vous tient à cœur.

Pour la plupart d'entre vous, la BD est un divertissement, quelque chose qu'on lit dans le bus ou sur le pot pour passer un bon moment. Vous avez raison, et surtout n'arrêtez pas d'en lire. Mais, parfois, la BD peut aussi servir à autre chose.

Dernier projet en date : un atelier d'écriture en compagnie d'une quinzaine d'adolescents séropositifs, traités à l'Hôpital St Pierre à Bruxelles. Une année durant, une fois par mois, nous avons inventé ensemble des histoires, imaginé des personnages et des gags. Les thèmes abordés ? Le rapport des jeunes à leur maladie, à la lourdeur de leur traitement, au secret, au corps médical, à l'école, à l'avenir...

En regard de chacune des planches dessinées, le lecteur trouvera des textes qui reprennent des faits, expliquent clairement des notions parfois compliquées, dénoncent des idées reçues, privilégient la prévention et le respect de l'autre, appréhendent la maladie comme un fait, grave certes, mais ne méritant pas que celles et ceux qui en sont frappé(e)s soient considéré(e)s comme des pestiféré(e)s ce qui est, malheureusement, encore trop souvent le cas aujourd'hui, en Belgique. Ces textes ont été rédigés par les médecins et psychologues qui encadrent le projet.

Pourquoi une BD sur le sida ?

Tout d'abord pour permettre à des enfants et adolescents atteints d'une maladie "stigmatisée" (donc frappée de tous les clichés véhiculés par le VIH) de s'exprimer par le biais d'un outil de communication avec des jeunes de leur âge.

Ensuite pour améliorer, grâce à une diffusion large de cet outil, l'intégration des jeunes infectés par le VIH dans la vie de tous les jours. Enfin, l'objectif de LA BD CONTRE LE SILENCE est de créer un outil de prévention du SIDA destiné aux jeunes de 12 à 18 ans.

Et à qui s'adresse cette BD ?

A tous les adolescents. Tout d'abord pour qu'ils partagent ce témoignage fort, émouvant... mais aussi très amusant. Il n'est jamais superflu de répéter qu'aujourd'hui, en 2005, pas moins de 16 000 nouveaux cas de séropositivité se déclarent chaque jour dans le monde, dont 3 rien qu'en Belgique et, que, dans notre pays, 67% des nouveaux cas diagnostiqués le sont chez des jeunes de 15 à 24 ans.

Les concepteurs du projet sont donc à la recherche de partenaires, publics ou privés, qui leur permettront de démultiplier la diffusion de ce projet, tant dans les écoles secondaires que dans les plannings familiaux, centres de guidance, PMS, clubs sportifs, maisons de jeunes, etc.

Thierry Tinlot



Plus d'infos sur www.labdcontrelesilence.com



Archives 2005: Année européenne de l'éducation par la citoyenneté.

LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE : UNE INACCESSIBLE ÉTOILE ?
Hervé Broquet

SPORT, ARGENT ET VIOLENCE
Luc Heyneman



La construction européenne : une inaccessible étoile ?

AXE PRATIQUE :

Quel est notre sentiment d'appartenance à l'Europe ?

AXE THÉORIQUE:

Les institutions européennes (fonctionnement, contrôle, qui exerce la fonction du gouvernement, du Parlement,...)

Contextualisation historique, géographique, politique, économique et socioculturelle.

THÈMES D'ACTUALITÉ:

Le rôle de la Constitution européenne.

Les implications de la directive Bolkestein.

La lisibilité des textes et la responsabilité du politique.

DÉBATS :

Quels sont les implications culturelles, politiques, économiques de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne?

Pourquoi un référendum dans certains pays et pas dans d'autres ?

EXERCICES:

Faire un parallélisme entre le fonctionnement d'un Etat (prise de décision, vote des lois,...) et celui des institutions européennes.

Différence entre le référendum et la consultation populaire. Relever des exemples de décisions européennes qui ont des conséquences pratiques dans la vie quotidienne.

L'idée de rapprocher pacifiquement les peuples et les Etats européens est déjà fort ancienne. On la trouve par exemple dès le XV^{ème} siècle sous la plume de Georges Podiebrad. L'idée est alors d'imaginer une confédération européenne.

Toutefois, une telle démarche est plus que singulière pour l'époque. Ce n'est véritablement qu'après la première guerre mondiale, qui marque la fin de notre continent comme acteur mondial de premier plan, que des dirigeants politiques vont s'atteler pour la première fois à tracer les contours d'un espace politique européen.



Ainsi en 1929, Aristide Briand "proposa à l'Assemblée générale de la Société des Nations (SDN) de créer entre les Etats européens un lien fédéral. (...). A la suite de cette proposition, le Ministre français fut chargé par l'Assemblée de présenter un mémorandum sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne."¹

Mais la crise économique de 1929 et l'arrivée au pouvoir d'Hitler en 1933 signent la fin politique de la SDN.

C'est au lendemain de la fin de la seconde guerre mondiale que renaît le projet européen.

L'Europe vit alors une situation inédite. Sa partie orientale est prisonnière du joug soviétique. Quant à sa partie occidentale, elle craint la présence de ce géant à ses portes alors qu'elle est séparée par un océan (discontinuité stratégique) de son allié américain.

Il est dès lors impératif pour l'Europe de se rapprocher - et l'année 1949 est à cet égard particulièrement déterminante - sur le plan culturel (Conseil de l'Europe) ou de forger une alliance militaire avec les USA (l'OTAN).

Sur un plan plus politique, le Premier ministre anglais Winston Churchill invite dès 1946 la France et l'Allemagne à se réconcilier au travers d' "Etats-Unis d'Europe". La réflexion lancée par Churchill se heurte très vite à la permanence du fait étatique. En effet, et à l'inverse de ce qui s'est passé en Amérique du Nord, les Etats européens qui sont apparus dans le maelström de la disparition de l'empire carolingien se sont heurtés durant des siècles. Leurs frontières se sont dessinées à grande peine et certains comme l'Italie ou la Belgique par exemple n'ont acquis leur indépendance qu'au XIX^{ème} siècle.

Il semble dès lors impossible de tenter l'approche fédéraliste qui implique une autorité politique supranationale. Ce sera donc la voie fonctionnaliste qui sera mise en œuvre. C'est celle des pères fondateurs.

On va donc tenter de créer des solidarités entre Etats au travers de certaines fonctions économiques particulières. Le processus connaîtra un succès immense sauf lorsqu'il tentera de rapprocher les Etats dans le domaine de la défense (échec de la CED en 1954), expression symbolique de la souveraineté nationale.

1. Louis Carton in : "L'Union Européenne", Paris, Dalloz, 2000, p 33.

GARDE-FOUS :

Eviter l'amalgame entre la Constitution, l'entrée de la Turquie, la directive Bolkenstein.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

L'Europe je veux savoir, publication du Ministère des Affaires étrangères.

Ainsi sera fondée la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA en 1951), la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEE et CEEA en 1957).

Nul ne conteste les immenses richesses générées par le processus (de 1958 à 1970, le PNB moyen des six Etats fondateurs a augmenté de 70%² !). Par contre, on peut s'interroger sur l'entame par trop économique de la démarche (l'Europe sociale reste à la traîne) et sur les limites de l'approche fonctionnaliste.

Aujourd'hui à 25, cette permanence du fait étatique qui se marque par exemple dans le trop faible pouvoir du Parlement européen dans le rapport dual entre la Commission et le Conseil ou encore dans le verrou démographique qui confère une sorte de droit de veto aux Etats les plus peuplés, freine l'émergence de cette Europe politique.

Les différents traités qui se sont succédés depuis 1957, Maastricht excepté, ont tous en commun d'être focalisés sur l'économie et de contenir bon nombre de dispositions qui sont autant de trucs et astuces pour éviter les blocages que cette logique fonctionnaliste sous-tend.

L'avenir de la construction européenne se jouera donc au moins sur trois plans :

1. Une (re)définition du type de projet que nous voulons pour l'Europe et de la logique organisationnelle qui présiderait à son émergence. Je suis de ceux qui pensent qu'à coté de l'indispensable volet économique, il conviendrait de développer une Europe politique dans toutes ses dimensions. Il s'agirait en l'espèce, et c'est une façon de poser le débat, non pas de conférer moins de pouvoir aux Etats mais plus de pouvoir à l'Europe dans ses domaines de compétences. Cette manière de procéder nous permettrait de résoudre par le haut la question de l'élargissement et de l'approfondissement qui est un des enjeux du projet de constitution européenne.
2. Par rapport à cette approche, une définition politique, culturelle et géostratégique de ce qu'est l'espace européen. C'est toute la question de la délimitation d'une frontière et des modes de coopération que nous pouvons nouer avec des partenaires extra européens. Ramener cette problématique à l'entrée ou non de la Turquie dans l'Union est non seulement réducteur mais aussi risqué.
3. La volonté de jouer sur la scène internationale, dans le cadre de la prévention ou du règlement des conflits, un rôle politique plus important. Pour y parvenir, il nous faudra nous doter non seulement de moyens techniques communs - ce qui est la partie comparativement la plus aisée à obtenir - mais aussi, et surtout, d'une analyse stratégique, donc politique, partagée, d'organes qui puissent l'exprimer et la mettre en œuvre.

Le chantier européen reste inachevé. Il nous appartient collectivement de relever le défi d'unir les cœurs, de faire partager nos valeurs et notre ambition pour l'Europe afin de bâtir une démocratie forte et accueillante.

Hervé Broquet

2. In "Le Soir" cahier 175/25, p 102.



www.crep.be



AXE PRATIQUE :

Salaires des sportifs, les habitudes de la pratique sportive en relation avec la sédentarité.

Le racisme et la violence dans les stades, sur le terrain et dans les jardins.

Les manifestations de joie, le sentiment d'appartenance à une nation/communauté des joueurs et des supporters.

Le dopage.

AXE THÉORIQUE:

Evolution des compétitions.

Coût de l'acquisition des droits de retransmission.

Importance des sponsors.

THÈMES D'ACTUALITÉ:

Violence et hooliganisme.

DÉBATS :

Evasion fiscale des sportifs de haut niveau.

Le football doit-il être financé par les deniers publics ?

Faut-il communautariser les fédérations sportives ? Si oui, pourquoi ?

GARDE-FOUS :

"Tous dopés, tous pourris"

LIENS UTILES :

ADEPS
www.adeps.be

En téléphonant ce matin là à Alain, je ne me rendais pas encore bien compte de l'impact que ma question allait bientôt avoir sur la vie quotidienne de chacun d'entre nous pendant plusieurs semaines. Il faut dire que le Bourgmestre d'Ixelles venait de me charger d'inscrire la Commune dans l'élan de solidarité en faveur des victimes du Tsunami. Pas question de se limiter aux seuls chèques offerts devant les caméras. L'idée étant, à l'inverse, d'être présents sur la durée et de trouver des projets capables de générer des bénéfices suffisants pour participer au renflouement ou à l'acquisition de nouveaux bateaux de pêches au Sri Lanka.



Et pour cause, ce ne sont pas moins de 20.000 bateaux qui ont été détruits dans le Golfe de Bengale le 26 décembre 2004. La réponse des frères Lewuillon fuse comme un éclair. Trois ans après avoir traversé l'Atlantique à la rame, Alain et Bruno acceptent de s'engager dans un nouveau périple, toujours à la rame, mais cette fois-ci sans aucune assistance, parrainé au kilomètre parcouru, entre la Thaïlande et le Sri Lanka, soit plus de 2000 km pour une action de solidarité. Durée de l'épreuve : plusieurs semaines dans des conditions météo incertaines ! Bien entendu, il ne s'agit pas de novices en aviron puisque le premier a obtenu la 4ème place aux Jeux olympiques de Séoul et que le second a été 22 fois champion de Belgique avant d'être champion international et 4ème au championnat indoor. Sans la moindre préparation physique préalable à 52 et 53 ans, relever le pari n'en demeure pas moins un véritable exploit, inédit, au travers de la route des cargos, des pirates et d'une mousson changeante.

La date du départ est pourtant fixée au lundi 14 mars. Toute l'équipe solidar-xl se mobilise autour d'eux. Ce nouveau projet suit celui du marathon de boxe de Béa Diallo qui dix jours plus tôt a vu défiler sur le ring, par tranche de trois minutes et pendant douze heures, une série de personnalités sportives, artistiques, politiques, mais aussi des jeunes, des fans, des curieux qui pu apporter leur contribution en combattant le temps d'un round avec un champion de boxe de renommée internationale pour une somme de 50 euros par participant. Il n'a d'ailleurs pas fallu attendre longtemps pour que ça colle entre notre boxeur et nos deux rameurs. Au point que Béa Diallo soit promu parrain du bateau des frères Lewuillon et s'engage à être présent pour les accueillir à leur retour. Et quel retour ! A 260 km des côtes dans les eaux territoriales sri lankaise et après avoir fait face pendant de nombreux jours à des vents contraires très puissants, Alain et Bruno sont contraints d'accepter d'être remorqués par un navire de la marine militaire du Sri Lanka pour respecter les délais initialement prévus. Bruno est alors immédiatement mis sous perfusion car il souffre de déshydratation. Sous alimentés, ils sont en réalité tous les deux fort amaigris. En 25 jours de rame, ils ont à peine avalés quelques soupes, parfois de simple chips en guise repas qu'ils vomissaient le plus souvent. Quand on a le mal de mer, c'est long 25 jours!

Aucune obligation pourtant. Ni enjeu ni contrat. Ici pas d'évasion fiscale, de salaires démesurés, de dopage ou de financement occulte. Uniquement le souci d'être utiles au projet de solidarité.

Par leurs implications personnelles dans cette aventure, tant les frères Lewuillon que Béa Diallo nous rappellent que tous les sports trouvent le sens réel de leurs pratiques dans une même philosophie. Celle de se dépasser humainement...

Luc Heyneman

Ce matériel a été réalisé et supervisé par:

Catherine Anciaux : Juriste - Les Journaux Francophones Belges

Margaret Boribon : Secrétaire Générale - Les Journaux Francophones Belges (Membre du CEM)

Michel Boumal: Inspecteur de l'enseignement secondaire de la Ville de Bruxelles (Membre du CEM)

Hervé Broquet : Président du CREP (Centre de recherches et d'études politiques), écrivain, professeur d'éducation aux médias

Cécile Teret : Rédactrice et chargée de projets pour Gouvernance & Démocratie

Philippe Coulée: Journaliste, coordinateur de l'opération Journalistes en Classe (Membre du CEM)

Chantal Culot : Inspectrice pour l'audiovisuel à l'Administration Générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique (Membre du CEM)

Roland D'Hoop : Responsable du programme jeunesse d'Amnesty International

Jean-François Dumont: Rédacteur en chef adjoint du Vif L'Express, enseignant à l'Ecole de journalisme de l'UCL, enseignant à l'IDJ (Institut de journalisme) et membre du conseil de direction de l'AJP

Alain Hubert : Explorateur, écrivain, ingénieur civil (Membre fondateur de l'International Polar Foundation)

Mitra Motlagh : Avocate stagiaire au Barreau de Bruxelles

Michel Siklosi : Coordinateur des "opérations écoles" aux Journaux Francophones Belges. (Membre du CEM)

Gabriel Thoveron : Professeur émérite d'Histoire et de Sociologie des Médias de l'ULB (Membre du CEM)



www.dhnet.be
www.grenzecho.be
www.lacapitale.be
www.lalibre.be

www.lameuse.be
www.lanouvellegazette.be
www.laprovince.be
www.lecho.be

www.lequotidiendenumur.be
www.lesoir.be
www.votrejournal.be



LES JOURNAUX FRANCOPHONES BELGES

JFB s.c.r.l
Boulevard Paepsem, 22 Bte 7
1070 Bruxelles
www.jfb.be
Tel. 02/558.97.80
Fax. 02/558.97.89